



HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS	MONTANT TTC (euros)
Forfait recherche locataire minimum	500€
Bailleur par M2	13€/m2
Locataire par M2	13€/m2
Honoraires gestion locative	7.20% loyer mensuel charges comprises
Garantie assurance loyer impayé (GLI)	3.5% loyer mensuel

Frais de mutation en cas de résiliation du mandat de gestion à la charge du bailleur et du mandat, représentant un mois de loyer.



HONORAIRES TRANSACTIONS

PRIX DU BIEN IMMOBILIER (EUROS)	% DU PRIX DE VENTE TTC MAXIMUM
Prix de vente inférieur à 150 000€	10 %
Prix de vente compris entre 151 000€ et 200 000€	7 %
Prix de vente compris entre 201 000€ et 300 000€	6.5 %
Prix de vente compris entre 301 000€ et 400 000€	6 %
Prix de vente supérieur à 401 000€	5.5 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un écrit contenant l'engagement des parties.

Les honoraires sont à la charge du mandant.

Ce barème ne tiens pas compte de la remise honoraire pouvant être faite aux acquéreurs dans le cadre d'un geste commercial.

Cette remise honoraire d'un montant minimal de 1500€ venant s'ajouté dans ce cas au barème existant (remise honoraire maximale de 5000€TTC).